



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants	14

**OBJET :**  
Autorisation de  
dépenses avant  
l'ouverture du budget

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 27/01/2024

Reçu en préfecture le 27/01/2024

Publié le 27 JAN. 2024

ID : 031-213102247-20240127-DEL\_2024\_01\_03-DE

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2024-01-03**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept janvier, à 10 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. DESERT-LACAY (Procuration à M. MARTINEZ), M. FRATUS (Procuration à M. COLLA),

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et L.2121-29,

Vu la délibération municipale n°2023-02-07 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant la nécessité d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024,
- **Précise** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différentes opérations et différents chapitres d'investissement :

Opération - article	Budget 2023	Autorisation
<b>Opération n°137 : Maison des associations - médi</b>	<b>41 319,55 €</b>	<b>10 000 €</b>
137 – 2131 : Bâtiments publics	41 319,55 €	10 000 €
<b>Opération n°140 : Acquisitions divers matériels</b>	<b>6 000 €</b>	<b>1 500 €</b>
140 – 2188 : Autres immobilisations corporelles	6 000 €	1 500 €
<b>Opération n°165 : Réhabilitation église</b>	<b>48 000 €</b>	<b>12 000 €</b>
165 – 2131 : Bâtiments publics	48 000 €	12 000 €
<b>Opération n°166 : Rénovation stade municipal</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
166 – 2131 : Bâtiments publics	7 000 €	4 250 €
166 – 2158 : Autres install., matériel et outillage techniques	3 000 €	750 €
<b>Opération n°171 : Travaux cimetière</b>	<b>74 000 €</b>	<b>40 000 €</b>
171 – 2131 : Bâtiments publics	74 000 €	40 000 €
<b>Opération n°175 : Réhabilitation Salle Polyvalente</b>	<b>5 000 €</b>	<b>1 500 €</b>
175 – 2184 : Matériel de bureau et mobilier	5 000 €	1 500 €
<b>Opération n°179 : Décors de Noël</b>	<b>5 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
179 – 2158 : Autres install., matériel et outillage techniques	5 000 €	3 000 €
<b>Opération n°184 : Rénovation Ecoles Publiques</b>	<b>261 884,40 €</b>	<b>10 000 €</b>
184 – 2131 : Bâtiments publics	264 884,40 €	10 000 €

Envoyé en préfecture le 27/01/2024

Reçu en préfecture le 27/01/2024

Publié le 27 JAN, 2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 031-213102247-20240127-DEL\_2024\_01\_03-DE

Opération - article	Budget 2023	Autorisation
<b>Opération n°193 : Mise en sécurité bâtiments communaux</b>	<b>5 000 €</b>	<b>1 500 €</b>
193 – 2158 : Autres install., matériel et outillage techniques	5 000 €	1 500 €
<b>Opération n°195 : Immobilier locatif</b>	<b>315 840 €</b>	<b>78 000 €</b>
195 – 2131 : Bâtiments publics	315 840 €	78 000 €
<b>20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 120 €</b>	<b>2 500 €</b>
203 : Frais d'études, rech & développement & frais insertion	9 120 €	1 000 €
2051 : Concessions et droits similaires	3 000 €	1 500 €
<b>21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>129 330,47 €</b>	<b>30 000 €</b>
212 : Agencements et aménagements de terrains	4 000 €	1 000 €
2131 : Bâtiments publics	22 500 €	5 000 €
2151 : Réseaux de voirie	2 000 €	500 €
2152 : Installations de voirie	27 000 €	6 000 €
2158 : Autres install., matériel et outillage techniques	2 000 €	500 €
2181 : Install. générales, agencement & aménagements divers	50 000 €	5 000 €
2183 : Matériel informatique	0 €	5 000 €
2184 : Matériel de bureau et Mobilier	8 000 €	2000 €
2188 : Autres immobilisations corporelles	13 830,47 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>913 494,42 €</b>	<b>195 000 €</b>

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

  
Patrick



Mairie de Gourdan-Polignan  
31240 THE-CROIXAINE

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>